

Organisation vaudoise de la protection de la population : système structuré et haut niveau de préparation

Autor(en): **Bonamy, Tania**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2020)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Quelque 300 personnes étaient réunies, en février 2019, à Vevey pour assister au troisième volet du cycle de conférences de la protection de la population (VD) portant sur le thème des grandes manifestations. Toutes les photos © SSCM VD.

Protection de la population

Organisation vaudoise de la protection de la population : Système structuré et haut niveau de préparation

Tania Bonamy

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), Vaud

Pour assumer ses missions essentielles, la protection de la population du canton de Vaud repose sur un système coordonné, fondé sur une analyse des dangers et des risques, une doctrine, un concept de formation, appuyé par un outil informatique performant de suivi de la situation, continuellement renforcé par des exercices et des formations ad hoc.

La protection de la population est un système visant à assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide. Les organisations partenaires – à savoir la police, les sapeurs-pompiers, la protection civile, la santé publique, les services techniques (environnement, météo, vétérinaire par exemple) – sont responsables de leur domaine respectif et se prêtent mutuellement assistance. Ce concept peut être renforcé, selon les circonstances, par des éléments extérieurs au noyau de base. Parmi ceux-ci, il faut citer l'armée ainsi que des moyens en provenance d'autres cantons, voire de l'étranger.

Organisation vaudoise

L'organisation vaudoise en matière de gestion de crise et de protection de la population se base sur la loi cantonale de protection de la population datant de 2004. Cette loi fixe le cadre général de la collaboration entre les différents services de l'Etat. Le changement majeur qu'elle a induit est le basculement de la responsabilité d'un engagement extraordinaire de la police cantonale à un état-major cantonal de conduite (EMCC).

Le « règlement ORCA » fixe les principes de préparation et de maîtrise de situations sortant de l'ordinaire.

Le système s'appuie sur un comité directeur ORCA (CODIR ORCA), constitué des responsables des services partenaires, qui prend les grandes décisions relatives aux activités de l'EMCC, en définissant le rythme des exercices, le contenu et la durée des formations, ainsi que

les moyens à disposition pour se préparer. L'Observatoire cantonal des risques (OCRI) fournit la matière première au CODIR ORCA en analysant les risques sur le territoire vaudois et en proposant des mesures coordonnées.

En cas de survenance d'un événement, le plan ORCA est déclenché suite à une appréciation de la situation. C'est un acte officiel du Conseil d'Etat sur proposition du chef de l'EMCC. Par cet acte, on bascule la responsabilité de l'engagement à un état-major cantonal de conduite, responsable alors de la planification, de la conduite et de la coordination. Il est primordial de préciser que tous les partenaires font partie de cet EMCC, mais que chaque service de l'Etat continue de commander ses propres moyens.

Elément-clé

Une analyse, des dangers et des risques sur le canton a permis de répertorier 31 dangers dans trois domaines différents : les dangers naturels, techniques et de société. Cette analyse constitue la base de travail incontournable à la planification et au développement de moyens en cas de survenance de l'un des dangers identifiés. La version actualisée de cette analyse des dangers et des risques sera publiée en 2020.





Sous la responsabilité du chef de l'EMCC, la conduite de l'ensemble des partenaires sécuritaires a été coordonnée depuis le centre de suivi de la situation (TOC) à Vevey.

Une réponse opérationnelle, pour chacun des 31 dangers identifiés, a été élaborée sous la forme de plans généraux de coordination : à un danger « tremblement de terre » correspond un plan général « tremblement de terre », idem pour l'accident ferroviaire et ainsi de suite. Les plans de coordination indiquent quoi faire en cas de survenance d'un événement. Ils définissent les missions coordonnées des services partenaires et le moment de leur intervention.

En outre, ayant constaté des similitudes entre les différents plans de coordination, des modules transversaux ont été établis. Ces modules concernent par exemple la question de la gestion de nombreux morts, de nombreux blessés ou grands brûlés. Ils définissent les missions particulières dévolues à chaque service partenaire, ainsi que les mesures qui en incombent, dans chaque spectre spécifique.

Une doctrine d'engagement vient compléter ces éléments. Elle indique comment appliquer les plans de coordination et fixe les processus de fonctionnement des structures de conduite en cas de situations sortant de l'ordinaire. Elle distingue trois formes d'événements : à survenance immédiate (accidents d'avion ou de train), de type évolutif (intempéries météorologiques ou pandémie), ainsi que les grandes manifestations, comme la Fête des Vignerons 2019 ou les JOJ en 2020.

Enfin, des plans d'intervention sectoriels ont aussi été élaborés. Il s'agit de la transposition localisée d'un plan général de coordination. Par exemple, au plan général « accident ferroviaire » est associé un plan sectoriel du tunnel du Mont d'Or, entre la France et la Suisse – plan testé lors d'un exercice à l'échelle 1:1, « Trano 13 », fin novembre 2013.

Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

L'EMCC est l'organe cantonal responsable de la planification, de la conduite et de la coordination en cas de situation sortant de l'ordinaire. Structure de conduite unifiée intégrant à chaque échelon les entités impliquées, l'état-major noyau de l'EMCC VD est dirigé par le chef de l'EMCC, M. Denis Froidevaux, qui est aussi le chef du Service de la sécurité civile et militaire du canton de Vaud. Opérationnel en tout temps, l'EMCC peut compter, 365 jours sur 365, jour et nuit, sur un service de piquet, assuré par deux officiers de l'EMCC, ayant pour tâche d'évaluer la survenance probable ou avérée d'un événement majeur ou d'une catastrophe et son évolution possible. Dans le prolongement, le noyau de l'EMCC du canton de Vaud peut être mobilisé dans les heures qui suivent la survenance d'un événement afin d'y faire face.

Grandes manifestations

Deux grandes manifestations ont eut lieu sur le territoire vaudois : la Fête des Vignerons 2019 et les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020. Dans les deux cas, l'EMCC VD s'est vu confier, par le Conseil d'Etat, la responsabilité du dispositif sécuritaire.

Du 23 juillet au 11 août 2019, le dispositif sécuritaire mis en place pour la Fête des Vignerons 2019, sous la conduite du chef de l'EMCC, a atteint les objectifs visés en appliquant le mot d'ordre « Souple - Léger - Mobile », dans le respect de l'esprit de la Fête. En étroite collaboration avec l'organisateur et la commune, la manifestation a pu se dérouler dans un esprit convivial et festif mais aussi en toute sécurité tant pour les spectateurs que pour les bénévoles, les figurants et la population.

L'ensemble des partenaires et l'organisateur ont conduit les opérations depuis un poste de commandement commun (PCO) spécialement mis en place dans les murs du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV). Il s'agit d'un des engagements sécuritaires les plus importants réalisés à ce jour en Suisse sur une durée de quelque 30 jours.

En janvier 2020, le dispositif sécuritaire prévu pour les JOJ a permis de conduire les opérations depuis le PCO de la Blécherette avec des postes de conduite décentralisés sur les différents sites des épreuves.

Préparation : Formations et exercices

Dans un souci d'amélioration permanente, une grande importance est accordée à la formation des membres de l'EMCC et de ses partenaires. Un haut niveau de préparation et une vision commune des missions à assumer sont ainsi transmis.

Dans cette perspective, l'EMCC participe et organise régulièrement des exercices afin d'affiner encore et toujours les procédures et se tenir prêt, le plus efficacement possible, à une intervention réelle. Comme le dit Denis Froidevaux, chef de l'EMCC VD : « *En cas de survenance d'un événement dépassant la normalité, on*

Cycle de conférences de la protection de la population : Pour une vision partagée face au développement des risques

Depuis 2015, un cycle de conférences est organisé par le Service de la sécurité civile et militaire afin d'aborder des thèmes transversaux liés au développement des risques, réalisé dans la continuité de la gestion intégrée des risques, depuis l'adoption, en 2004, de la loi sur la protection de la population. Ce processus permet d'assurer au mieux la maîtrise des dangers, de limiter les dommages en cas de catastrophe ou de situation d'urgence et d'assurer un retour à une situation normale le plus rapidement possible.

Les trois dernières éditions ont traité en 2015 de la problématique du changement climatique, fin 2017 des cyber-risques et en février 2019, année de la Fête des Vignerons, du dispositif de sécurité des grandes manifestations.

a le droit d'être surpris mais pas disqualifié. Alors il reste à s'entraîner, s'entraîner et s'entraîner».

Enjeux et projets en cours

Augmentation démographique, occupation du territoire toujours plus dense, exposition accrue aux risques naturels et technologiques, augmentation de la dépendance énergétique et technologique, numérisation à une vitesse exponentielle, fragilité de la mobilité, multiculturalisme, vieillissement de la population, explosion des coûts des systèmes, obsolescence : tels sont les nombreux enjeux qui attendent la protection de la population.

Pour s'y préparer, un certain nombre de projets sont actuellement en cours dont le regroupement des centrales d'urgences, le PCO et la GCTA sur un seul site afin d'optimiser les synergies, la révision de l'analyse des risques cantonale citée plus haut et dans le prolongement, l'adaptation des plans généraux de coordination, ainsi que la révision des bases légales Protection de la population vaudoise et un projet plus global pour développer la résilience de la population avec pour but de « *faire passer l'individu du statut de spectateur à celui d'acteur* ».

Reposant sur un système structuré sur la base d'analyses propres à son territoire et sur des outils spécialement développés et adaptés, la protection de la population du canton de Vaud est ainsi prête à assumer ses missions essentielles, tout en poursuivant un processus d'amélioration et d'adaptation continu pour faire face aux défis et enjeux actuels et futurs.

T. B.

En savoir plus

- www.vd.ch/protection-population
- www.vd.ch/sscm
- www.protectioncivile-vd.ch

Le bataillon de sauvetage 1 s'exerce dans le Chablais vaudois.
Photo © Bat sauv 1.

